Un pendu sur les bords du canal

Le premier janvier vers onze heures du matin un jeune ouvrier habitant le quartier du Halot, M. Louis Deltome, 19 ans, rattacheur, aperçut un homme pendu à l'aide d'un foulard à un petit arbre qui borde le haut du talus du canal à une faible distance du pont national du côté de Tourcoing.

Le jeune homme qui fit cette lugubre découverte ne se laissa pas arrêter par ce sot préjugé encore si répandu et coupa le lien qui retenait le corps. L'asphyxie avait déjà malheureusement accompli son œuvre de mort depuis peu d'instants.

La police fut prévenue et on se rendit sur les lieux pour les constatations légales. Le cadavre est celui d'un jeune homme de 25 à 28 ans, dont voici le signalement :

Cheveux et sourcils chatains foncés ; moustache naissante, yeux marrons, nez moyen, bouche moyenne, taille 1 m. 55 environ.

Signe particulier : manque la première phalange de l'index de la main droite. Le défunt dévait, croit-on, exercer la profession de tisserand.

Comme vêtements : pantalon et gilet gris, cote en lustrine, veston en drap noir dont le dessin forme carreaux, chemise blanche, tricot saumon, bottines à élastiques en veau ciré, chaussettes en laine, cravate bleue et rouge, bretelles à large rayure bleu-ciel. Dans les poches, on a trouvé des billets d'une tombola organisée à Risquons-Tout.

Le suicidé pourrait être, croit-on, un habitant de Reckem et le sous-brigadier Lorthioir a été envoyé hier soir dans cette localité.

Le corps est à l'Hôtel-Dieu.

Vol au Blanc-Seau

Mercredi soir, pendant que M. Désiré Six, boucher, 143, rue de Mouveaux, au Blanc-Seau, se trouvait dans un estaminet voisin, des voleurs pénétrèrent chez lui par la toiture qu'ils avaient gagnée en passant par une maison en construction voisine. Ils fouillèrent tous les meubles où ils ne trouvèrent rien à leur convenance. Dans la boutique ils fracturèrent le tiroir du comptoir et s'emparèrent d'une somme de 30 fr. en numéraire.

Deux manœuvres de maçon, Alfred Loiseaux, rue de l'Empereur à Roubaix et Jean-Baptiste Lemaitre, 27 ans, rue Archimède, qui travaillaient à la maison en construction attenante à celle de M. Six, ont été arrêtés par la police comme auteurs du vol.

Disparition

Une octogénaire, Sylvie Desreumeaux, pensionnaire des Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Lille, est disparue de l'asile depuis hier après-midi.

Arrestations

Mercredi vers 7 heures 1/2 du soir, un rassemblement formé de gens qui se querellaient, s'était produit rue Saint-Germain.

L'agent Lebrun intervint au moment où un individu ôtait son paletot pour se battre. Il s'interposa et fut alors outragé et frappé par le personnage belliqueux. Grâce à l'arrivée de l'agent de sûreté Leman, cet individu put être maintenu et amené au dépôt. C'est un nommé Désiré Leignel, 19 ans, débourreur, déjà condamné trois fois pour vol, fraude et coups.

— L'agent de sûreté Catteau a arrêté, rue de la Belle-Vue, la nommée Marie Delvaux, 52 ans, née à Gembloux, Belgique, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre elle.

— Louis Valambois, 15 ans, né à Auchy-au-Bois (Pas-de-Calais), a été arrêté en flagrant délit de mendicité.

Accident de voiture

Un camion chargé de tonneaux de bière appartenant à M. Lagre, brasseur, rue du Lac, stationnait avant-hier soir, rue de Renaix, pendant que le domestique M. Camille Nollet opérait une livraison chez un client.

Au moment où il s'apprêtait à remonter sur son siège et avant d'avoir pu saisir les guides, les chevaux partirent à fond de train. Le domestique fut jeté à l'angle de la rue du Château et les chevaux, après une course folle, s'abattirent rue des Orphelins.

Dans sa chute, le domestique ne s'est fait que des contusions sans gravité.

Wasquehal. — *Une arrestation.* — Le jour de l'an un individu du nom de Henri Haquette, né à Bousbecque, ayant été trouvé couché près d'une meule de blé au hameau du Triez a été conduit à la prison municipale. Cet homme après avoir été fouillé était porteur de ses papiers en règle et d'une somme de 5 fr. 15.

Au moment de le mettre en liberté, la police municipale ayant été avisée qu'il était inculpé d'un autre fait que celui de vagabondage, l'a maintenu en état d'arrestation.

La gendarmerie prévenue du fait s'est rendue sur les lieux pour procéder à une enquête.

Halluin. — M. Roussel, vérificateur des douanes à Halluin, est nommé en la même qualité à Dunkerque.

M. Roussel est remplacé à Halluin par M. Grenier, vérificateur à Quatre-Vents (Morbihan).

M. Benier, receveur des douanes à la gare d'Halluin, est nommé à Ussigny.

Ville de Mouscron

1er Janvier 1896

OUVERTURE de l'HOTEL BRÉSILIEN

Rue de la Station, 140

Gérant: Emile MONTAGNE

Table d'hôte à midi 1/2. — Chambres pour voyageurs.

LE NORD

TAMPONNEMENT d'un train express A ARMENTIÈRES

Six blessés

Un accident qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences s'est produit hier soir en gare d'Armentières.

Le train express 2232 d'Hazebrouck à Lille qui arrive en gare d'Armentières à 6 h. 59 a tamponné à l'arrivée à environ 250 mètres de celle-ci le train tramway J. 8, qui exécutait une manœuvre pour se placer sur la ligne de départ. Ce dernier train quitte Armentières à 7 h. 16 vers Lille.

Un choc terrible se produisit ; la locomotive du train express entra dans le fourgon de queue du tramway, réduisant celui-ci en miettes, les roues de devant de la machine sortirent alors des rails affreusement tordues.

Une panique indescriptible s'empara des voyageurs dont l'express était bondé, tous sautèrent en bas des wagons pour se rendre compte de la terrible secousse qu'ils venaient d'éprouver, mais heureusement aucun d'eux n'était blessé grièvement. Nous n'avons à enregistrer que huit personnes qui ont reçu quelques blessures mais de peu de gravité. Voici leurs noms:

M. le docteur Leloir, professeur à la faculté de médecine de Lille, demeurant dans cette ville, boulevard de la Liberté, qui a quelques contusions et ruptures musculaires.

M. Edouard Nocquart, 58 ans, domestique chez M. H. Duriez, à Marquette, blessures à la tête.

M. E. Nocquart, fils du précédent, contusions aux jambes.

M. Jean-Louis Martens, 44 ans, chef du train, demeurant à Tourcoing, 46, rue de Menin, une blessure à l'œil droit et contusion à la jambe droite.

M. Paul Orti, négociant à Lille, légères contusions aux deux jambes.

M. Emile Valentin, négociant à Lille, rue Neuve, contusion au mollet droit.

M. Hortet de Lectoure, contusions aux jambes.

M. Meurisse Deconinck de Sin-le-Noble, douleurs dans les reins.

Dès que l'accident a été connu, M. Ténier, commissaire spécial à Armentières et M. le commissaire de surveillance administrative se sont rendus sur les lieux pour commencer une enquête et interroger les blessés.

L'accident est dû à une fausse manœuvre du train-tramway.

Par la suite, tous les trains venant de la direction d'Hazebrouck ont subi, durant toute la soirée, des retards considérables, un service de transbordement a été organisé pour les voyageurs se dirigeant vers Lille.

Les dégats qui sont très importants n'ont pu encore être évalués, comme nous l'avons dit tout l'arriéré du train tramway a été réduit en miette et la machine train tamponnant est fortement endommagée.

M. Pellarin, inspecteur principal était dans le train tamponneur.

Mme Macret de Fives, à Lille, a été tellement effrayée qu'on a dû la transporter chez elle.

Le docteur Dubar a donné les premiers soins aux blessés.

Une enquête est ouverte pour connaître à qui incombe la responsabilité de cet accident,

DOUAI

Un malheureux dévoyé. — Un sergent-fourrier du bataillon du 33e régiment d'infanterie avait pour son malheur, fait la connaissance d'une fille de mœurs légères, la nommée Cherquefosse, demeurant rue des Fripiers.

Le 31 décembre, un agent vit un individu se diriger, la nuit tombante, vers la porte de Lille, porteur d'un panier de grande dimensions. Le sieur Delclève, suspect à plus d'un titre, fut épié. Bientôt l'agent le vit s'introduire chez un fournisseur de charbons qui livre au 33e d'infanterie. Le panier paraissait considérablement alourdi.

Interpellé, Delclève déclara qu'il était envoyé par la fille Cherquefosse ; celle-ci lui avait payé une course pour aller chercher un panier de charbon que devaient lui remettre des soldats.

La police fit aussitôt chez la sus-nommée, une perquisition qui amena la découverte de quelques kilogrammes de café et d'un certain nombre de boites vides, provenant des magasins d'approvisionnement du 33e régiment et ayant contenu des viandes, des saucisses Boissonnet, etc.

La fille Cherquefosse avoua qu'elle détenait tous ces objets du sergent-fourrier R.., qui pourvoyait à tous ses besoins.

Quand l'enquête fut terminée, on voulut procéder à l'arrestation du coupable, mais celui-ci avait été prévenu par un ami complaisant et il avait disparu.

Il est activement recherché.

Suicide. — Le sieur Forget, représentant une maison pour les machines à coudre, avait eu depuis assez longtemps des difficultés avec sa femme. Il y a cinq mois, celle-ci l'avait quitté ; elle était revenue après 15 jours environ d'absence. Il y a un mois et demi, elle disparaissait de nouveau. Depuis cette date, Forget était sombre, taciturne.

Jeudi vers quatre heures et demie, l'aîné de ses deux enfants le trouvait inanimé. Le malheureux s'était suicidé à l'aide d'un réchaud de charbon de bois. Les soins les plus empressés, prodigués par le docteur Toison, n'ont pu le ramener à la vie.

Vols. — Les escroqueries se commettent assez facilement à Douai. Il y a quelque temps, une jeune personne, demeurée inconnue, se présentait chez Mme Lebeau, rue Saint-Jacques, et demandait, pour le compte de Mme Lesurque, dont le fils est pharmacien, place Carnot, des jupons en soie. Trois jupons, valant de 70 à 80 francs lui furent confiés.

Huit jours après, Mme Lebeau s'enquit du choix fait par Mme Lesurque. Cette dernière ne savait rien de l'histoire et n'avait pas demandé de jupons.

Le 31 décembre, une jeune fille de 20 ans environ, se présentait chez Mme Buron, débitante de tabacs, rue de la Mairie et se faisait remettre au nom de M. Vanderbecke, marchand de musiques, trois fume cigares valant 25 à 30 francs. Naturellement M. Vanderbecke n'avait rien demandé.

La police aura sans doute de la peine à découvrir cette jeune intrigante.

VALENCIENNES

L'affaire d'avortement de Saint-Amand

L'arrestation de la dame Cardon, née Julie Debaisieux, du Moulin-des-Loups, à St-Amand, pour avortement, a eu pour conséquence d'amener une troisième arrestation, celle de sa sœur, la dame Charles Mouton, âgée seulement de 24 ans.

Cette dernière est-elle victime des agissements de la veuve Petit, sage-femme et dentiste, à Valenciennes ? Tout permet de le supposer, quoique la rumeur publique à Saint-Amand l'accuse d'être autre chose qu'un simple sujet de *faiseuse d'anges.*

On dit, et nous sommes l'écho de ce bruit sous toutes réserves, qu'elle fournissait à l'avorteuse des *clientes intéressantes.*

S'il en est ainsi, l'affaire pourrait être fertile en incidents imprévus.

D'autre part, nous pouvons ajouter que M. le juge d'instruction s'est rendu de nouveau à la maison d'arrêt pour interroger les inculpées.

L'enquête est toujours entourée d'un profond mystère.

Saint-Amand-les-Eaux. — Il paraîtrait que M. De la Phalèque, candidat malheureux aux dernières élections du Conseil d'arrondissement fait appel du jugement du tribunal de Valenciennes, lequel le déboutait de sa demande contre les chanteurs qui dans une chanson improvisée, avaient signalé le résultat sur un ton gouailleur du vote.

M. de la Phalèque veut-il donc ouvrir à nouveau les débats, toujours pénibles pour qui en fut la victime, d'une défaite électorale. Nous ne le pensons pas et nous croyons que la bonne foi de notre correspondant qui nous annonce ce petit événement a été surprise. On a déjà passablement ri à l'audience du tribunal de Valenciennes.

Va-t-on maintenant être obligé de se tordre devant la cour d'appel ?

Qui le sait ! En tous cas nous tiendrons nos lecteurs au courant.

AVESNES

Hautmont. — Le maire vient de recevoir avis de la mort de Martial Choulin, soldat au 38me d'artillerie de marine, décédé à Mangassavina (Madagascar).

— Le 30 décembre courant, le brigadier Vraud et le nommé Garot au service à la gare d'Hautmont, ont arrêté le nommé Butron Alexis, contre-maître au fourneau, à l'usine du bassin, porteur de 1 kil. 400 grammes tabac et café belge. Butron a été admis à transiger au bureau des douanes de Maubeuge pour la somme de 55 francs.

DUNKERQUE

Blessés au travail. — Le jeune Henri Steven âgé de 16 ans, se trouvant dans la cale du steamer *Bawoo*, amarré quai de Freycinet, a eu la la cheville droite fracturée par la chûte d'une Balle de maïs.

Cet ouvrier a été transporté à l'hôpital.

M. Henri Vanhutte, âgé de 32 ans, demeurant à Saint-Pol-sur-Mer, était occupé à charger un wagon de laine quai de Freycinet, quand il eut la main gauche prise dans l'engrenage d'un treuil.

Trois doigts furent presque broyés.

Double chute dans la cale d'un steamer

Deux ouvriers, MM. André Claeyssen et Henri Bernard, travaillant à bord du steamer *Ville d'Arras*, étaient occupés à fermer les panneaux lorsqu'ils perdirent l'équilibre, et tombèrent d'une hauteur de sept mètres dans la cale.

On s'empressa de se porter à leur secours et lorsqu'on releva M. Claeyssen, il était couvert de contusions ; il avait en outre la cheville du pied gauche fracturée.

Quant à Bernard, il n'avait pas de fracture, mais il se plaignait de vives douleurs dans les reins.

M. Claeyssen a été transporté à l'hôpital, et M. Bernard a été reconduit en voiture à son domicile.

Chronique maritime. — Le steamer anglais *Aswanby* est entré hier dans le port de Dunkerque, venant d'Australie. Ce steamer décharge 15,240 balles laine pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies, etc.

— Le steamer français *Colonia* des Chargeurs Reunis, est parti de Montevideo le 26 décembre pour Dunkerque. Ce steamer est porteur de 2,400 balles laine pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies, et 100 balles pour le Hâvre et diverses marchandises.

— Le steamer *Johannisburg* est passé à Gibraltar le 30 décembre allant d'Australie à Dunkerque avec des laines pour Roubaix-Tourcoing-Tourmies.

Lancement d'une goëlette de pêche d'Islande. — Jeudi à une heure, la nouvelle goëlette islandaise *Sémillante*, construite dans les chantiers de M. Cornemuse, a été mise à l'eau à l'arrière-porc devant une nombreuse assistance.

Cette opération de lancement a parfaitement réussi. Et *Sémillante* qui est un superbe navire prendra part à la prochaine campagne de pêche.

Ce navire est la propriété de M. Macre.

AUDACIEUX VOL DE 2,000 FRANCS

Arrestation du coupable

Nous traversons une période devenue à l'état aigu.

Un vol des plus audacieux vient d'être commis au préjudice d'un boucher de notre ville.

Hier soir, vers 10 heures, M. Lebecque, boucher, rue Emmery, se rendait au commissariat de police et annonçait qu'un vol de 2,000 francs venait d'être commis à son préjudice.

L'argent qui venait d'être ainsi volé était contenu dans une cassette en acier cachée au fond d'un secrétaire placé dans le salon.

Pour commettre le vol, le malfaiteur avait dû ouvrir la porte de cet appartement avec une clef et avait ensuite fracturé le secrétaire avec un tisonnier.

A côté du coffret se trouvaient un grand nombre de bijoux et une certaine quantité de valeurs que le voleur ayant jugées trop compromettantes, avait délaissées.

Pour s'éclairer, le malfaiteur s'était servi d'une bougie dont on a retrouvé les traces. Ce sont ces indices qui ont permis d'opérer son arrestation.

M. Sauvage, commissaire central, commença donc son enquête et en suivant les traces de la bougie il constata qu'elles continuaient dans l'escalier et qu'elles s'arrêtaient à la porte de la chambre du garçon, le nommé Deallender âgé de 34 ans, sujet belge, qui était, depuis quelque temps, au service de M. Lebecque.

On retrouva aussi deux bouts d'allumettes.

En présence de ces constatations, M. Sauvage n'hésita pas à faire opérer l'arrestation du garçon-boucher.

Ce matin, M. Sauvage, commissaire central, a longuement interrogé l'inculpé qui a continué à nier.

Deallender était seul à la maison pendant la soirée d'hier et il a eu tout le temps et le loisir pour commettre ce vol.

Encore un détail important : M. Lebecque a constaté qu'en rentrant dans son salon, la porte de la serrure de sûreté était fermée à double tour,

Or, un expert interrogé par M. le commissaire central, a déclaré qu'avec une fausse clef, on n'aurait pas pu fermer cette porte au double cran.

Deallender a donc dû se servir de la véritable clef.

Il a été établi que dans la soirée, il a quitté sa chambre, et il en aura profité pour aller cacher la cassette.

Malgré d'actives recherches, on n'a pu la découvrir.

La tentative d'assassinat de Malo-les-Bains

Infructueuses recherches des coupables

Et les assassins couraient toujours ! On a de leurs nouvelles, mais on ne les tient pas. Ils ont été aperçus hier dans l'arrondissement de Béthune.

Au Parquet, on n'a pas encore reçu la nouvelle officielle de lour arrestation. Les bruits les plus contradictoires continuent à courir sur cette affaire qui est décidément en passe de devenir célèbre.

Le père du jeune Bœchie est parti à la recherche de son fils. Il s'est armé d'un revolver et a déclaré que s'il rencontrait le jeune criminel il lui ferait justice lui-même.

L'arrestation des deux assassins que nous avions annoncée sous réserve, ne nous a pas été confirmée.

Voyons, à quand l'arrestation officielle, visible et tangible ?

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Un sujet allemand

Lundi dernier, M. Chubot, commissaire central, ayant invité les colporteurs de journaux de notre ville à se rendre à son bureau pour leur demander quelques renseignements relatifs à leur profession, tous répondirent à son invitation, sauf un seul, qui avait été envoyé ici par le *Matin* pour faire de la propagande pour ce journal et qui occupait ses loisirs de la matinée en vendant la *République libérale*. M. Chubot le fit chercher à l'auberge où il était descendu, rue Ronville et il fut amené à la police par deux agents. Là, il fut interrogé et déclara se nommer Lamanet Oscar, être âgé de 30 ans et être né à Francastel (Oise).

Ses dires parurent louches à notre dévoué commissaire central qui, surpris de l'accent étranger du soi-disant Lamanet, continua ses *investigations.*

Aux questions qui lui furent posées sur l'état-civil de ses père et mère Lamanet répondit qu'il ignorait leur nom et le lieu où ils étaient décédés. Il ajouta qu'il avait une sœur qui sappelait Marie, qui était mariée dans le département de l'Oise, mais qu'il ignorait le nom de son beau-frère.

Après ces déclarations, Lamanet devint muet comme une carpe, non sans avoir ajouté : « Je ne peux pas vous dire qui je suis, car j'ai intérêt à cacher, mon véritable nom à la justice. » Averti séance tenante, Lamanet fut conduit au Parquet et au procureur de la République, il tint le même langage, que devant M. Chubot.

Son arrestation fut maintenue. Hier matin à l'instruction il s'est décidé à parler et a dit se nommer Jacob Graf, 36 ans, né à Wurth (Bavière) le 25 mai 1860. Cet individu a été expulsé de France il y a quelques années. Il passera prochainement en correctionnelle pour infraction à un arrêté d'expulsion et sera reconduit à la frontière à l'expiration de la peine qui lui sera infligée.

Triste fin d'année. — Mardi, vers 6 heures du soir, un ouvrier serrurier de l'Usine de Saint-Sauveur, M. Fleury Rose, 40 ans, qui était occupé à travailler dans l'usine, se sentit tout à coup pris d'un fort malaise, et presque aussitôt il tomba sur le sol, inanimé, tenant encore le marteau dont il se servait pour travailler. Relevé de suite, on le transporta à son domicile, qui est proche de l'usine ; à peine fut-il arrivé qu'il rendit le dernier soupir. Rose laisse une veuve et trois enfants en bas âge, dont un bébé de neuf mois.

BÉTHUNE

Saint-Folquin. — Une rixe étant survenue entre les sieurs S., journalier à Gravelines et F., domestique de ferme à Saint-Folquin, procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Bruay. — Henri Delfosse, 34 ans, ouvrier à la fosse n° 4 des mines de Bruay, s'est coupé le médius de la main gauche en taillant une pièce de bois avec une hache dans une taille de la dixième veine.

— Victor Decroix, 29 ans, demeurant à Haillicourt, ouvrier à la fosse n° 4 bis des mines de Bruay, a été pris sous un éboulement dans un taille de la sixième veine au fond de la fosse n° 4 bis des mines de Bruay et a eu le bras gauche écrasé.

SAINT-OMER

Moulle. — *Incendie*, — Dans la nuit du 1er janvier, la cloche d'alarme réveillait les habitants de la commune ; un violent incendie venait de se déclarer dans la ferme de M. Charles Pelletier située au Brougweg.

En peu de temps et malgré les prompts secours apportés par les habitants, le feu a pris de grandes proportions.

Six vaches à lait, de la volaille et des lapins ont péri dans les flammes.

Les chevaux et un poulain ont pu être sauvés.

Les pertes, qui sont assez importantes, sont couvertes par une assurance.

La cause de l'incendie est restée jusqu'à présent inconnue.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

UNE ENFANT NOYÉE

A AIRE-SUR-LA-LYS

Mardi soir, la petite Alice Labitte, âgée de douze ans, accompagnée de son frère et de Mlle Labitte, sa parente, institutrice à Estrées-Blanche, se rendait à la gare pour prendre le train de Calais lorsqu'elle se mit à courir en avant. Elle fit un faux pas et tomba dans les puisarts Laquette, rue Morianne. Le courant très fort a aussitôt entraîné la pauvre enfant, qui a été noyée sans qu'on put lui porter secours. Le corps n'a pas encore été retrouvé : le parapluie et le panier de la petite victime ont seulement été découverts dans le bras de décharge de la Lys.

TRIBUNAUX

Tribunal de Cambrai

Audience du 2 janvier

La tentative de meurtre de Crèvecœur

Le prévenu est le nommé Fernand Baillet, 23 ans, ouvrier de ferme qui, dans les premiers jours de décembre, tira un coup de pistolet, dans les circonstances que nous avons fait connaître, sur sa patronne Mme Desmoutier, ferme de Bonne-Enfance.

L'audition des témoins n'apprend rien que nos lecteurs ne connaissent déjà.

Baillet réprimandé par M. Desmoutiers fils et congédié peu après, demanda son compte à M. Desmoutiers père qui lui dit : « Vous reviendrez plus tard, je vous paierai en même temps que les autres onviers. »

Baillet avait dit à M. Desmoutiers fils : « Nous nous reverrons demain, mais cette fois ce sera pour nous rencontrer le pistolet en main. »

Il revint non le lendemain mais quelques heures plus tard avec un pistolet qu'il venait de faire charger par le sieur Michau, épicier, — qui vend aussi de la poudre et du plomb de chasse — en lui disant : « C'est pour fêter la Saint-Eoi.

Mme Desmoutier entendant le bruit d'une querelle, et sachant que son fils avait été menacé par Baillet, s'approcha de ce dernier et lui dit : « Tu es venu ici pour faire un mauvais coup, va-t-en gredin, va-t-en misérable. »

La défense affirme que Mme Desmoutier aurait pris Baillet par le bras et d'une brusque poussee l'aurait jeté dans la boue ; c'est alors que le prévenu fit usage de son arme.

Mme Desmoutier interrogée sur ce point dit que Baillet était ivre et qu'il s'est laissé tombé exprès,

Cette affaire a été marquée par un léger incident. M· Chappeau présentait la défense du prévenu, il commençait ainsi sa plaidoierie :

« Baillet est un garçon excessivement doux, d'un caractère dont on n'a jamais eu à se plaindre.

« M. Desmoutier fils a déclaré lui-même, devant le juge d'instruction que depuis 10 ans qu'il occupait Baillet, il n'avait point eu des reproches à lui adresser quant à sa conduite et à son caractère.

M. Desmoutier fils, présent à l'audience se lève et dit à haute voix : Cela n'est pas vrai, car...

On lui impose silence.

M· Chappeau continue : j'allais avoir à vous dire, dans quelques instants, que M. Desmoutier fils avait manqué de calme et de sang-froid dans cette affaire, lui-même me rend la tâche plus facile en intervenant aux débats dans les circonstances que vous apprécierez.

Dans une plaidoirie très substantielle il a tracé l'historique des faits qui ont précédé la scène de violence au cours de laquelle Baillet a tiré un coup de pistolet.

M· Chappeau a sollicité l'indulgence en faveur de Baillet qui n'a jamais été condamné.

L'honorable représentant du ministère a déclaré s'en rapporter à la sagesse du tribunal.

Après un délibéré en chambre du conseil Baillet, déclaré coupable de coups et blessures et de port d'arme prohibée, a été condamné à quatre mois de prison pour le délit et à 5 fr. d'amende pour la contravention.

Nouvelles à la Main

Authentique et textuel.

Une très jeune et très jolie femme travaille de ses petites mains à un ouvrage enfantin.

— A quels petits amis le destinez-vous, ce travail ? lui demande un ami de la maison.

— Ce sera pour mes enfants, et, si je n'ai pas d'enfants, eh bien, ce sera pour mes petits-enfants.

***

Les singularités de notre langue :

A la boulangerie.

— *Donnez-moi un petit pain frais.*

— En voici un qui est tout chaud.

BRULE-MAISON.

SPECTACLES et CONCERTS

Théâtre Deschamps. — La troupe a joué dimanche soir un drame en 8 tableaux, tout d'actualité : *La guerre à Madagascar.*

Ce n'est pas sur une première représentation que l'on peut asseoir un jugement définitif. Les rôles ne sont pas complètement sus, des à-coups, des hésitations se produisent ; vraiment, à mon avis, en un théâtre de province, forcé de jouer, chaque dimanche ; une pièce nouvelle, il n'est possible d'apprécier une pièce qu'à la deuxième représentation.

J'attendrai donc. Ce qu'il est possible de dire, en connaissance de cause, c'est que les auteurs, à moins de lapsus des acteurs, ont bâclé vivement leurs pièce, certains écarts de style sont à signaler. Ainsi on rapporte « des témoignages pour témoigner » et l'on entend ces mots « le commandant commande » ou des phrases redondantes qui font sourire.

La plupart des acteurs se sont bien tirés de leurs rôles. Mme Thouard est une excellente princesse Ratsarana, Mlle Vasseur fait une reine de Madagascar avec toute l'autorité voulue ; Mlle Deschamps est fort touchante sous les traits de Valentine. Les rôles épisodiques de la cantinière et de Francine sont bien tenus par Mme Couvreur et Stas.

M. Louis Couvreur tient le rôle invraisemblable de l'anglais ami de la France avec son talent coutumier.

MM. Germain et Henri Couvreur (Kalatapa.) Le Fahavalo ont droit à des éloges. Etonnant ce Fahavalo, qui parle comme un vrai européen. Le personnage de Hans Buhler, l'alsacien patriote a été composé par M. Simon avec un réel talent.

Pour les autres, une deuxième audition du drame est nécessaire.

Pour terminer la soirée, la troupe d'opéra-comique a joué le Châlet qui a été accueilli avec plaisir.

PIERRE.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre de Roubaix. (Rue Archimède.) — Bureaux à 5 heures 1/4 ; Rideau à 6 heures 0/0. — Dimanche 3 janvier 1896.

LA GUERRE A MADAGASCAR

Pièce en 8 tableaux

LES PETITS MOUSQUETAIRES

Opera-comique en 4 acte

PETITE CORRESPONDANCE

M. Vasseur — 1. Oui ; 2. non ; 3. non — *G.D.B. d. G. 14 :* C'est faux — *Derin G. J. :* Mercredi matin.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 1er Janvier 1895

Naissances. — Marguerite Vandewalle, rue d'Alma — Fernande Dellin, rue de Tunis — Léontine Tienpont, rue Inkerman — Joseph Verhamme, rue du Collège.

Décès. — Arthur Cloetens, 3 mois, boulevard de Beaurepaire — Léon Petit, 42 ans. rue des Filatures, 73 — Zélie Delporte, 43 ans. rue Malesherbes, 4 — Marie Vandystadt, 8 mois, Grand-Rue, 8.

Du 2

Naissances. — Louis Bruneel, rue Fulton — Gabrielle Pieters, rue de la Vigne — Madeleine Siersack, rue Archimède — Silvie Duprez, rue Meyerber — Flore Pluquet, boulevard de Beaurepaire — Jeanne Ledoux, Hôtel-Dieu — Constant Devos, Hôtel-Dieu — Henri Norri, Hôtel-Dieu — Emile Coopruau rue d'Isly — Edouard Sansdraps, rue Traversière Albertine Toulier, rue Mils — Edouard Lemercié, rue du Tilleul — Mgrie Declercq, rue Fulton — Marie Bosteels, rue Watt. — Jean Lequeux, rue Bernard.

Mariages. — Ernest Roger, 29 ans, bouchère, rue Fourcoix, 36, et Angette Costel, 31 ans, bouchère, rue d'Alma, 166.

Décès. — Gabrielle Denollet, 11 jours, rue du Tilleul, cour Oxombre, 3 — Jean Gous, 42 ans, Hôtel-Dieu — Valentine Deroubarré, 1 an, rue des Fossés, 12 — Berthe Fruit, 1 an, rue des Longues-Haies, 186 — Marie Vaneste, 2 mois, Hôtel-Dieu — Gustave Leblanc, Hôtel-Dieu — Rosrlie Deleuder, 80 ans, rue Saint-Jean, Petites-Sœurs — Uranie Renard 57 ans, rue Sainte-Elisabeth, 18.

Etat-civil de Lys-lez-Lannoy

du 6 au 30 Décembre

Naissances. — Marécaux Jean-Baptiste, rue du Pavé — Blondea Emma, cité Delattre — Vandenheede Rochel, à la Justice — Marguerite Van der Donckt, rue de Tournai — Marie-Thérèse Lorent, au Fort-Salé — Louis Deffrennes, rue de Tournai — Marie Fousters, rue du Colisée — Charles Cornille, rue du Colisée — Jules Delécaut, rue du Colisée — Marthe Bulteau, rue du Bois Noël Vandenberghe — Jean Gustin, rue du Bois.

Décès. — Louis Hespel, 31 ans et 4 mois, à la Place — Helmont Gabriel, 1 an et 8 mois, à Cohem. — Renard Joseph, 81 ans, rue de la Place — Blanche Stoffyn, 6 mois, rue du Pavé — Dessaux (enfant présenté sans vie) au Colisée — Prudence Declercq, 3 mois, rue du Pont-Coutrai — Perry John, 64 ans, rue du Bois — Léontine Haverbeke, 15 jours à Cohem — Marthe Destriez, 15 jours, à La Place — Germaine Voleur, 1 an, rue du Bois — Delcroix (présente sans vie), au Colisée — Gustin Pierre-Henri, 6 mois — Coin Homobon, 48 ans — Gilles Fernand 5 ans 1/2 à la Gare.

Mariages. — Néant.

Publications de mariages — Victor Bilouet, 35 ans, médecin-major à Lys, et Marie Goube, 31 ans sans profession, Lille.

FINANCES

Paris, 2 janvier 1896.

La liquidation des rentes françaises s'effectue en hausse. Cette attitude de nos fonds d'État provoque une amelioration sensible des fonds etrangers.

Le 3 0/0 se negocie à 101,35.

Le 3 1/2 0/0 monte à 105,90.

Le Crédit Foncier est demandé à 708 ; la limitation à 15 francs de la répartition de janvier permet de penser que le dividende total sera d'environ 30 francs.

Le Comptoir National d'Escompte est a un excellent cours d'achat à 562.

On relève des demandes sur la Société Générale à 502. Il est bon de rappeler que les operations de la Societe prennent chaque jour un plus grand développement.

L'action du Crédit Lyonnais est bien tenue à 748.

Les obligations foncières 4 0/0 de Tunisie ont détache aujourd'hui leur coupon de 10 francs nets et clôturent à 472,50 demandees.

L'action du Bec Auer se négocie aux environs de 960.

Dans le groupe des mines d'or, nous retrouvons la Buffelsdoorn à 96,25.

La Sellagoli Gold possède toujours un excellent marche à 29.

Les Chemins Français sont demandés.

BOURSE DE LILLE

Du 2 janvier

Emprunts (Villes et Départements)

Département du Nord 1870 (obl. 100), 106 — Lille 1890, obl. 500, 501.25.

Charbonnages (Actions)

Bully-Grenay, 1990 — Dourges, 78 — Lens, 250 — Meurchin, coupure de cinq, 6000.

Charbonnages (Obligations)

Lens 1893, remb. à 500, 510.

CONNAISSANCES UTILES

Hygiène de la bouche

Parmi les alcalins à employer, le bicarbonate de soude est certainement le plus efficace.

On pourra donc prescrire comme poudre :

Bicarbonate de soude . . . . 45 grammes.
Carbonate de chaux. . . . .
Camphre raffiné . . . . 15 —

ORDRES de BOURSE

Opérations à Forfait — TITRES CONTRE ESPÈCES

Le Comptoir de change **A. Pajot & Ch. Lefebvre**

Siège Social : LILLE : 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille : rue Gambetta, 11er

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE tous **ordres en bourse de Paris**, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans autre **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

COUPONS, TRANSFERTS, CONVERSIONS et souscriptions aux émissions

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres sur les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Réglisse Pectorale L. B. AU GOUDRON

Sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au goudron a été reconnue par tous ceux qui en font usage.

La boite : **60 CENTIMES**, chez les Pharmaciens.

Exiger, sur la Bande qui entoure la Boite la **Marque L. B.** *en rouge.*

Adresser demandes par la poste à la pharmacie Le Beuf, à Bayonne.

COMMENT ON DOIT SE PRÉMUNIR

Quelqu'un a dit que la santé était un trésor, mais combien ont joué avec cette santé que Dieu leur avait donné à pleines mains. Ainsi la bronchite, le catarrhe, l'asthme, la coqueluche, la toux ne sont-elles pas les maladies les plus redoutables, et alors que n'emploie-t-on pas les remèdes destinés à les guérir ? Le SIROP de LORET est un de ceux qui guérissent le plus sûrement, et qui devrait être inscrit sur le livre d'or de chaque famille. Questionnez celui qui en a fait usage, infailliblement il vous répondra : « J'ai été guéri ! » 1/2 fl. 1 fr. 75. Ent. 3 fr, Pharmacies BOYAVAL, à Roubaix, et VANEUFVILLE, à Tourcoing.

MAISON DU TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

Le plus grand choix

Ameublements
Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes

Les meilleurs prix

Objets de la Chine et du Japon

POUR CADEAUX

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Rien n'égale l'efficacité du **COALTAR SAPONINÉ Le Beuf**, pour purifier la bouche, raffermir les dents déchaussées et détruire les animalcules qui s'y développent souvent ; il constitue le *dentifrice* le plus sain, le plus hygiénique et le plus économique. Cette dernière condition n'est pas sans importance pour un produit d'un usage journalier.

Prix du flacon : 2 fr. Dans toutes Pharmacies. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché aux bestiaux de la Villette

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêm.
Bœufs	1.297	1.225	—	1.62	1.50	1.40	1.32à1.68
Vaches	290	279	—	1.60	1.48	1.38	1.28à1.64
Taureaux	131	130	—	1.36	1.24	1.14	1.06à1.44
Veaux	1.002	945	—	2.30	2.10	1.90	1.80à2.50
Moutons	9.363	8.750	—	2.—	1.90	1.74	1.64à2.10
Porcs	4.262	4.262	—	1.36	1.30	1.26	1.20à1.42

Observations. — Vente calme et sans sur le gros bétail et les moutons, plus facile sur les veaux et les porcs.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	101.50	V. Paris 71 1/4	110.50
terme	101.40	» 1875	560...
3 o/o am. cpt.	100.35	» 1876	558...
terme	100.35	» 3 o/o 80	414...
3 1/2 1894 cpt.	106...	» 1/4 1886	104.75
terme	106.15	» 1892	377.50
Banq. de France	3550...	» 1/4 1892	95.50
Banq. de Paris	750...	Ville Marseille.	411...
Comp. d'Escom.	562.50	Ville Bordeaux	114...
Crédit Foncier	710...	Ville Lille 1860	117.50
Crédit Industr.	550...	» 1899	508...
Crédit Lyonnais	755...	Ville de Lyon	100...
Crédit Mobilier	52...	Roubaix-Tourc.	45.50
Société Général	501...	Foncières 1877	408...
Est	948...	» 1879	496...
Paris-L.-Médit.	1457...	» 1883	453...
Midi	1251...	» 3 o/o 1885	491...
Nord	1790...	» 5me 1885	99.50
Orléans	1550...	» 1895	475...
Ouest	1085...	Communal. 1879	501...
Est Algérien	617.50	Intérêt réduit	475...
Gaz Parisien	1090...	» 1880	493...
Transatlantique	338...	» 1891	392...
Suez	3225...	» 1892	508...
Omnibus Paris	1080...	Banq. hypothéc	552...
Dynamite	465...	» 3 o/o	45...
Egypte 3 1/2	101...	Bône-Guelma.	459...
Autriche 4 o/o	101.85	Est 3 o/o nouv.	465...
Hongrois 4 o/o	103.50	Lille-Béthune	468.50
Espag. ext. 4 o/o	64.50	Méditeran. 3 o/o	469.75
Portugais	25.10	Paris-L.-M.anc.	472.50
Italien 5 o/o	85...	» nouv.	468.25
Turc 4 o/o	18.80	Médoc	408...
Banq. Autrich.	505...	Midi 3 o/o nouv	466...
Banq. Ottomane	530...	Nord-Est.	467...
Nord d'Espagne	95...	Orléans 1884.	469...
Saragosse	125...	Ouest 3 o/o nou	468...
Fives-Lille	660...	Picardie-Fland.	460...
Russe 1867-1869	100.40	Bons de Presse	14...
» 4 o/o 1880	100.50	Bons 100 port.	70...
» 4 o/o 1889	101.25	Bons à l. algér.	60...
» cons. 4 o/o	101.35	Panama 5 o/o	22.25
» 4 o/o 1890	100.25	» 3 o/o	15...
» 3 o/o 1891	87.45	» 4 o/o	16.50
» 4 o/o 1893	102.75	» nou. 6 o/o	28...
» 3 1/2 1894	97.50	» » 2e sér.	24.50
V. Paris 1855-60	629...	» » 3e sér.	79...
» 1865	556...	» à lots	127.50
» 1869	490...	» » 210 p.	368...
» 1871	423...	» bons à l. 80	130...

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Le Gérant : E. DUGARDIN.